

## **Amélioration des dessertes du Collège Camus, du Lycée Pergaud et du Collège Proudhon - Demandes de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Avec l'augmentation constante du trafic routier et l'accroissement continu du parc automobile, la desserte des établissements scolaires devient de plus en plus problématique, notamment pour les élèves, et la sécurité des usagers s'en trouve altérée. De même, la desserte des transports en commun privé et public est de plus en plus perturbée, particulièrement aux heures de pointe.

Cette situation est sensible devant le Collège Camus, le Lycée Pergaud et le Collège Proudhon.

Pour améliorer la desserte de ces établissements scolaires, des avant-projets ont été étudiés :

### **\* concernant le Collège Camus**

Il est prévu :

. la construction d'un carrefour giratoire rue de Vesoul, au droit du collège, en remplacement des feux tricolores. Ce nouveau rond-point servira de régulateur du trafic en entrée de ville et assurera les échanges avec le collège et avec les rues du secteur, existantes ou à créer. En plus, il permettra des traversées piétons en toute sécurité sur cet axe dense,

. l'élargissement de la voie longeant le collège en prenant du terrain sur la propriété riveraine actuellement en cours de mutation. Cette voie sera utilisée pour la desserte des bus scolaires et des parents d'élèves. A terme, elle sera prolongée jusqu'au Point du Jour,

. la construction d'un giratoire au droit de la Mosquée permettant le retournement des bus scolaires et les échanges avec la voie à créer en direction du chemin de la Combe aux Chiens,

. de l'autre côté de la rue de Vesoul, la création d'une voie en direction des Founottes et du futur Parc Scientifique.

### **\* concernant le Lycée Pergaud et le Collège Proudhon**

Il est prévu :

. le prolongement du passage piétons dénivelé boulevard Blum avec un débouché direct dans la cour du lycée évitant aux élèves de cheminer sur le trottoir,

. la création d'une voie nouvelle entre le chemin des Courtils et le Collège Proudhon avec un emplacement réservé aux bus scolaires et l'aménagement d'un trottoir en contre-allée. Cette voie à terme sera prolongée jusqu'au secteur des Planches appelé à s'urbaniser,

. la construction de giratoires aux deux extrémités de cette voie, l'un au carrefour avec le chemin des Courtils et l'autre au carrefour avec la rue Jouhaux, assurant tous les échanges avec les établissements scolaires et avec les rues du secteur,

. la construction d'un parking public sur un terrain à acquérir le long de cette nouvelle voirie, évitant ainsi un stationnement anarchique dans les rues,

. l'élargissement de la rue d'accès au gymnase des Orchamps depuis la rue Chopin afin de créer une sortie du parking interne du lycée Pergaud,

- . l'aménagement d'un trottoir en contre-allée chemin des Courtils jusqu'à l'entrée du lycée,
- . à plus long terme, la construction d'un carrefour giratoire sur le boulevard Blum.

### **Estimation Financement**

L'estimation sommaire de ces deux avant-projets se décompose ainsi :

#### ***Collège Camus***

- acquisition de terrain	500 000 F
- carrefour giratoire rue de Vesoul	1 500 000 F
- élargissement de la voie longeant le collège	1 900 000 F
- giratoire devant la Mosquée	1 000 000 F
- liaison avec le chemin des Torcols	1 800 000 F
- élargissement partiel rue de Vesoul	800 000 F
- liaison avec chemin des Founottes	1 200 000 F
	8 700 000 F

#### ***Lycée Pergaud - Collège Proudhon***

- Acquisition de terrain	1 200 000 F
- Prolongement passage piétons souterrain	1 200 000 F
- Création d'une voie nouvelle entre le chemin des Courtils et la rue Jouhaux	2 000 000 F
- Carrefour giratoire avec la rue Jouhaux	800 000 F
- Carrefour giratoire avec le chemin des Courtils	1 000 000 F
- Construction du parking	1 300 000 F
- Desserte du lycée depuis la rue Chopin	1 500 000 F
- Trottoirs en contre-allée chemin des Courtils	500 000 F
	9 500 000 F

Pour financer ces importantes réalisations, la Ville seule ne peut en supporter la charge.

Comme les collèges relèvent de la compétence du Département et les lycées de la compétence de la Région, il convient donc de solliciter auprès de ces collectivités l'obtention de subventions, chacune dans le domaine qui la concerne, la Ville assurant le complément de financement.

En fonction des décisions prises par ces deux partenaires, la Ville décidera ou non la programmation de ces réalisations qui pourraient s'étaler sur les prochains exercices budgétaires.

Après avis favorable de la Commission Voirie - Réseaux - Transports, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces avant-projets d'amélioration des dessertes du Collège Camus, du Lycée Pergaud et du Collège Proudhon,

- de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de la Région et du Département.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

*Visa préfectoral du 2 juillet 1996.*